

Nouveaux statuts

Présentation



Calendrier et méthode de travail



Point de départ : analyse des statuts existants par le Comité de suivi



Statutaire : 22 auditions et un rapport



467 contribution des adhérent·es



Une consultation par préférendum pour les adhérent·es



Écriture par le cabinet d'avocat spécialisé Seattle



4 réunions en présentiel 14 réunions en visio



Travail au consensus

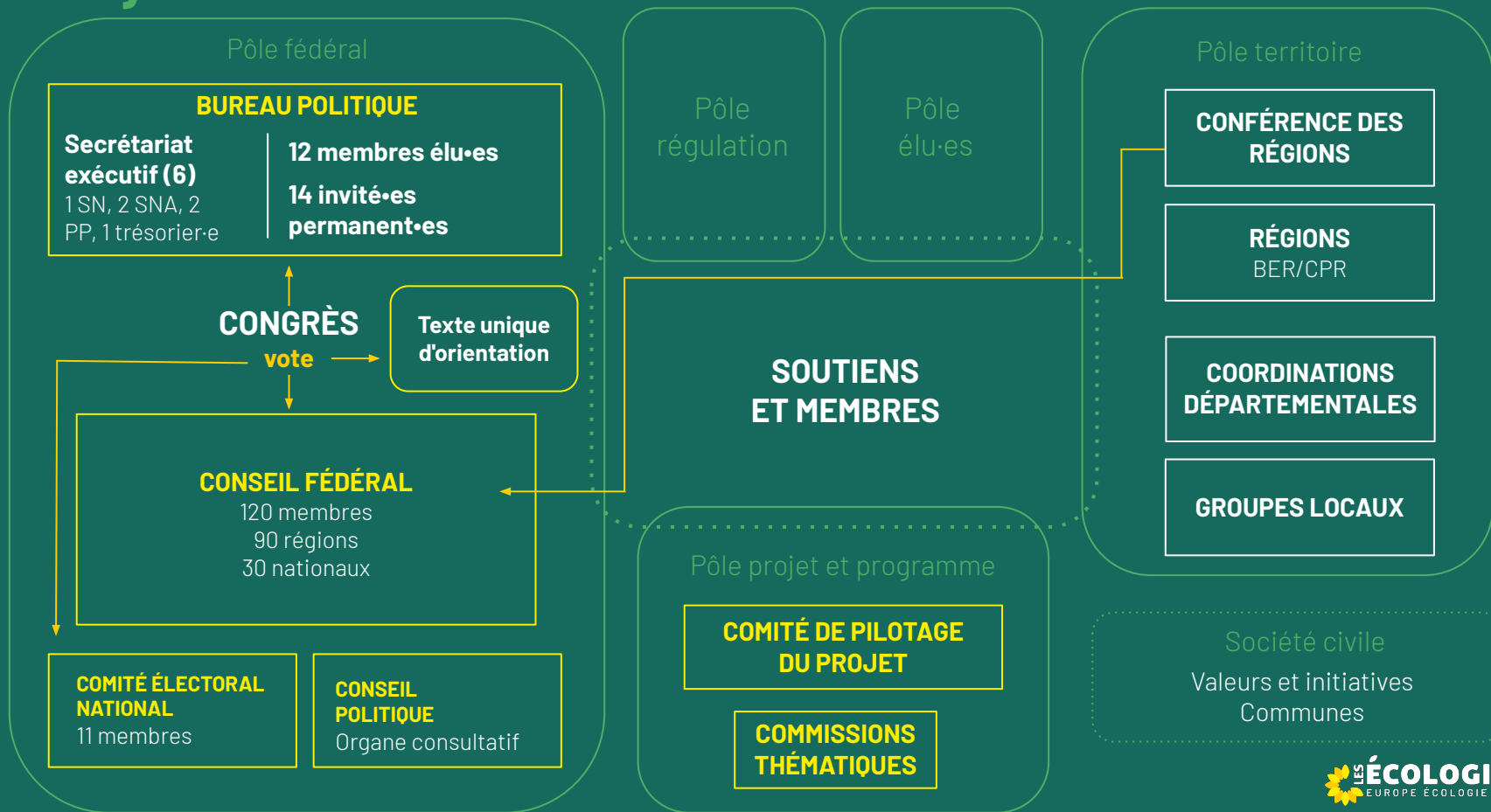


Consultation SR, commissions, CS...

Composition du GNS

INSTANCE	REPRÉSENTANT·TE	NOMBRE
Bureau Exécutif	François Thiollet (animateur), Hélène Hardy, Aminata Niakaté, Gêrôme Gulli, Sophie Bussière, Mélissa Camara.	6
Conseil Fédéral	Nadine Herrati, Christine Ladret, Guillaume Durand, Pierre Toulouse, Régis Godec, Mathias Parveau, Lucie Etonno	7
Conseil Statutaire	Jean-Louis Bource, Martine Lebranchu	3
Secrétaires Régionaux	Laurent Boulanger, Margot Savin, Noelle Le Maulf, Corentin Soleilhac	4
Personnalités qualifiées	Mélanie Vogel, David Cormand, Jérémie Iordanoff, Laura Slimani, Éric Piolle, Laetitia Sanchez, Yves Contassot	7
Total	13 femmes 13 hommes	26

L'écosystème écolo



Le GNS en chiffres

TRAVAIL PRÉPARATOIRE ET AUDITIONS



22
personnes
auditionnées



16h30
d'écoutes

LE GNS



35H de réunions
en visio (14)



65H de travail en
tout avec les 26
de membres du groupe.



30H de réunions
en physique (4)



467 contributions
militantes

Les 467 contributions militantes ont été analysées. Elles ont permis de fixer les objectifs prioritaires et les axes de travail du groupe des nouveaux statuts.

En complément, de nombreux échanges en directs avec les commissions, les régions, l'OPP, les élu-es...

Après avoir débattu des premières pistes de propositions, issues notamment des auditions, **une consultation par préférendum des adhérents a été organisée avec une participation de près de 40%** qui a permis de prioriser ou d'orienter le travail du groupe.



Un nouveau mouvement, présentation par Titres

**Les statuts et le règlement intérieur sont chapitrés en 9 titres identiques
entre statuts/RI pour faciliter la lecture et l'application.**

(Titre 1) Valeurs et principes

**Dans ce nouveau mouvement, large, ouvert, divers,
tout change, sauf nos valeurs !**

En même temps que notre attachement à la Charte des verts Mondiaux et à celle des Verts Européens, nous réaffirmons le **principe d'une démocratie interne vivace et solide comme l'un des fondamentaux écologistes et le fédéralisme comme boussole** de nos principes de fonctionnement, guidés par un état d'**esprit fédérateur en prise et en soutien avec la diversité des acteurs des mobilisations sociales, démocratiques, environnementales** dans un espace de coordination, de coopération et de coalition avec toutes les forces agissantes de l'écologie et ses alliés.



(Titre 1) Valeurs et principes

Ce titre précise l'objet du Mouvement Les Écologistes :

Les Écologistes sont un mouvement politique ayant pour objet de contribuer au débat public et de participer aux élections en portant le projet des Écologistes dans la société et auprès des électeur·trices et des institutions, dans le respect des valeurs de la République.

Nos valeurs sont reprises des anciens statuts et se réfèrent notamment à la Charte des Verts mondiaux et la Charte des Verts européens

19 principes de fonctionnement sont énoncés : égalité et respect des personnes, exemplarité, fédéralisme, fonctionnement démocratique, respect de la diversité et du pluralisme, transparence des décisions, droit à la formation, résolution non violente des conflits...

(Titre 2) Les Écologistes, Soutiens et Membres

Fonction	Soutien	Membre*
Recevoir la lettre d'info et les messages nationaux	✓	✓
Rejoindre une/des commissions thématiques pour s'informer, échanger et agir sur une question donnée	✓	✓
Rejoindre une communauté locale pour échanger et agir localement	✓	✓
Participer aux mobilisations locales et nationales	✓	✓
Participer à des webinaires thématiques, aux événements organisés par le mouvement et aux journées d'été	✓	✓
Participer à des consultations en ligne	✓	✓
Obtenir l'investiture du mouvement pour des élections locales, régionales et/ou nationales externes	✓	✓
S'engager à respecter les principes de fonctionnement	✓	✓
Recevoir des fiches thématiques et des revues de presse		✓
Participer aux décisions des groupes locaux		✓
Participer aux décisions stratégiques, aux congrès, aux élections internes et aux votes statutaires		✓

* Les Membres le sont désormais dès le paiement de leur cotisation. Le BP et les CPR conservent la possibilité de les invalider dans un délai de deux mois extensible à 3 mois.

(Titre 3) Le projet et les programmes

LE PROJET

Les Écologistes conçoivent et énoncent un projet de société reposant sur les principes et valeurs de l'écologie politique.

Il est mis à jour une fois par mandature et adopté par les Membres.

Le Projet est animé par un comité de pilotage composé de **18 membres** maximum nommés par le CF :

- Le/la co-secrétaire national-e adjoint-e en charge du Projet ;
- des membres du Bureau politique ;
- des élu-es ;
- des représentant-e-s des Commissions ;
- des personnalités qualifiées et partenaires du Mouvement.

LES PROGRAMMES

Le Projet se décline en Programmes adaptés à chaque échéance électorale territoriale, nationale et européenne ou à d'autres occasions (mouvements sociaux, sociétaux, etc.)

Les Programmes consistent à proposer des politiques publiques pour atteindre les objectifs fixés dans le Projet.

L'écriture est pilotée par le/la SNA Projet et co-construit avec les commissions thématiques et le pôle élu-es, en lien avec les expert-es, associations, chercheurs-euses, collectifs militants et activistes.

(Titre 3) Le Pôle projet - Les commissions thématiques

Les Commissions thématiques sont reconduites avec les mêmes objets que précédemment.

Elles élisent en leur sein 2 co-responsables qui sont validés individuellement par le CF.

La participation à une commission est gratuite (conformément au vote de la feuille de route).

En cas de non-respect des valeurs et principes de fonctionnement du Mouvement, une Commission peut être mise sous tutelle du BP, avec un encadrement de cette tutelle par le CF.

Les Soutiens peuvent participer aux Commissions mais ne peuvent pas être élus co responsables.

Les Commissions proposent au BP des feuilles de route annuelles qu'elles diffusent au CF.

(Titre 4) Le Pôle territoires

Le fonctionnement des Écologistes repose sur **le fédéralisme**, qui se traduit par une attention portée à la subsidiarité des échelons territoriaux.

Le Mouvement est constitué **d'organisations régionales** selon un découpage géographique qui peut être différent des régions administratives françaises.

→ **La Région** anime, en concertation avec les Groupes locaux, la vie des Écologistes à l'échelle de son territoire.

→ **Le Groupe local** anime la vie des Écologistes à l'échelle de son territoire en organisant la formation de ses Soutiens et de ses Membres, et en faisant connaître la réflexion et les initiatives du Mouvement.

→ **Des coordinations** correspondant à chaque niveau d'élection (epci, départements, régions administratives) selon des modalités plus ou moins renforcées.

(Titre 5) Le Pôle fédéral - Le Congrès



J 1

Réunion du Conseil fédéral qui fixe la date du congrès et vote la motion de cadrage du congrès avec notamment les thèmes de la motion d'orientation



J 2

Appel à contribution sur les différents thèmes (maximum 5) de la motion d'orientation



J 45

Envoi aux adhérent-es des textes d'orientation : partie commune et parties en alternatives



J 75

Vote sur la motion d'orientation finalisée,



J 32

Date limite de dépôt des contributions à la motion d'orientation



J 35

Début des travaux du comité de synthèse des contributions



J 70

Congrès décentralisés en régions pour voter sur les propositions alternatives

PHASE 1 : ÉCRITURE DE LA MOTION UNIQUE

PHASE 2 : ELECTION DES INSTANCES



J 40

Lancement de l'appel à candidature pour le secrétariat exécutif, le bureau politique et la part nationale du Conseil fédéral



J 71

Date limite de dépôt des candidatures pour secrétariat exécutif, le bureau politique et la part nationale du Conseil fédéral



J 80

Si besoin, deuxième tour de l'élection du/de la SN, élection des membres du secrétariat exécutif, du Bureau politique et de la part nationale du Conseil fédéral



J 81

Convention d'investissement



J 70

Congrès décentralisé qui élit la part régionale du Conseil fédéral



J 75

Premier tour de l'élection du/de la SN

(Titre 5) Le Pôle fédéral – Secrétariat exécutif et Bureau politique

La direction exécutive : **le Bureau politique (18 membres)**

→ Le Bureau politique est chargé de la gestion opérationnelle et politique du Mouvement, tant sur le plan interne qu'externe, entre deux réunions du Conseil fédéral. Il est composé de :

Un **Secrétariat exécutif de 6 membres**, chargé de la gestion quotidienne du Mouvement :

- un-e Secrétaire national-e ;
- un-e Secrétaire national.e adjoint-e chargé-e du projet
- un-e Secrétaire national-e adjoint-e chargé-e de la vie interne du Mouvement,
- deux Porte-parole, dans le respect de la parité ;
- un-e Trésorier-ère.

12 membres élus par le Congrès fédéral sur un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

14 invité-es permanent-es – sans voix délibérative

- Le/la Président-e du CF
- Deux représentant-es de la conférence des régions
- Les Présidents-es de groupes parlementaires, qui peuvent se faire représenter
- Un-e représentant-e des élu-es départementaux
- Un-e représentant-e des élu-es régionaux
- Deux représentant-es des élu-es municipaux
- Les 2 co-secrétaires des Jeunes Écologistes
- Deux représentant-es de la "conférence des commissions"

Le/la Secrétaire nationale est élu au scrutin majoritaire uninominal à 2 tours. Les autres membres du Secrétariat exécutif sont élus soit au jugement majoritaire soit par approbation (choix du conseil fédéral).

Le Secrétariat exécutif doit être paritaire et ne peut pas contenir plus de 2 membres d'une même Région.

(Titre 5) Le Pôle fédéral - Le Conseil fédéral

Le **Conseil fédéral** est l'instance délibérative nationale. Il est élu par les Membres.

→ 90 doublettes dite de la part régionale élues élues au scrutin plurinominal proportionnel dans chaque Région.

→ 30 doublettes dite de la part nationale élues au scrutin plurinominal proportionnel.

Le Bureau du Conseil fédéral est composé d'un·e Président·e et de quatre à six autres membres.

Il a notamment pour rôle de :

- Adopter les décisions politiques stratégiques ;
- Adopter le budget ;
- Adopter le plan d'action annuel du Bureau politique ;
- Adopter des textes de fond sur les thèmes prévus dans l'ordre du jour ;
- Valider le programme national et européen ;
- Adopter une motion de cadrage pour la désignation des candidat.e.s aux élections nationales, européennes et régionales par la Commission électorale nationale ;
- En préparation du Congrès ordinaire suivant, élaborer et adopter la motion de cadrage du futur texte d'orientation du Mouvement dont notamment le nombre et le choix des thèmes de la future motion d'orientation ;
- Adopter des motions d'urgence ;
- Pouvoir modifier le Règlement intérieur fédéral.

Le Conseil fédéral se dote d'un Règlement intérieur pour définir ses règles de fonctionnement.

(Titre 5) Le Pôle fédéral - Le comité électoral national (CEN)

Le **Comité électoral national**, après consultation du Conseil fédéral, propose aux Membres des noms pour les investitures nationales et européennes.

→ Il est composé de 11 membres élus lors du Congrès national par approbation pour une durée de 3 ans.

Les scénarios proposés par le CEN doivent retenir les candidat-es arrivé-es en tête du vote par approbation, pour au moins 95 % des circonscriptions pour lesquelles les écologistes ont décidé de présenter des candidat-es, dans le respect des critères fixés par la motion de cadrage.

Les scénarios proposés par le CEN sont soumis au vote des Membres selon les modalités prévues à l'article 13-1-4 du Règlement intérieur.

(Titre 5) Le Pôle fédéral - Le pôle des élu·es

L'ensemble des élu·es Membres des Ecologistes constitue le Pôle élu·es.

→ Ce pôle a pour but de faciliter les échanges entre élu·es, entre les élu·es et les différentes instances du mouvement, à l'échelle locale comme à l'échelle nationale.

→ C'est un espace de mutualisation des expériences et des pratiques, mais aussi de concertation avec les instances du Mouvement.

→ Il définit en son sein les modalités de représentation des élu·es dans les instances fédérales.

→ Il travaille notamment en lien avec la Fédération des Elu·es Verts et Ecologistes.

(Titre 6) Les votes et prises de décisions

Mode de scrutin

5 différents modes de scrutins sont prévus :

- Scrutin plurinominal proportionnel au plus fort reste, sans panachage, ni raturage, ni réordonnement des listes ;
- Scrutin uninominal majoritaire à deux tours ;
- Scrutin par approbation ;
- Vote sur scénarios ;
- Scrutin au jugement majoritaire.

Mode de décision

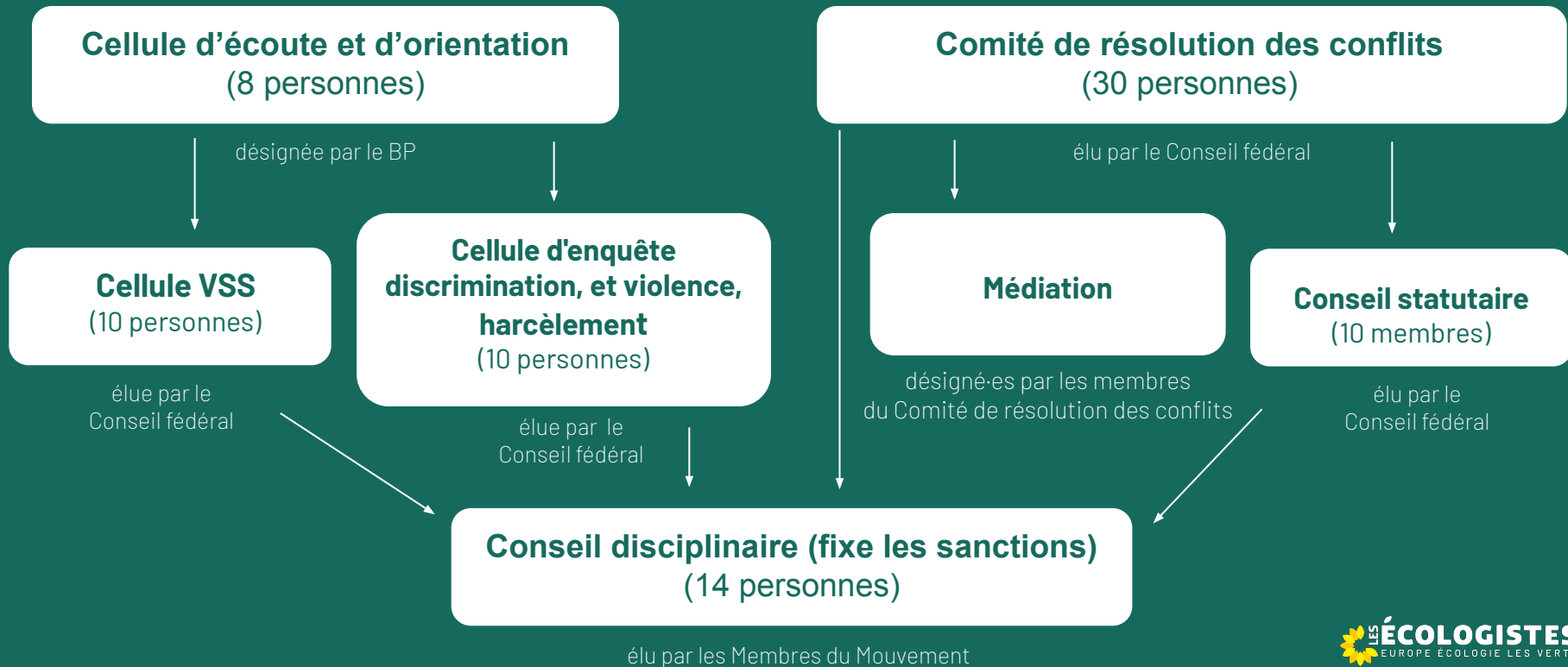
Lorsqu'un vote est nécessaire, les décisions sont prises à la double majorité de plus de 60% des votes exprimés et de plus de 50% des votant·es.

Au sein des Bureaux exécutifs régionaux, des Bureaux exécutifs départementaux, des Bureaux des groupes locaux, du Comité électoral national, les décisions sont prises à la majorité simple (plus de 50%).

(Titre 7) Le pôle régulation

Violence, harcèlement

Autres différends



(Titre 8) Modalité de changement

Les statuts peuvent être modifiés par un vote des adhérent-es (Congrès ou référendum) à une majorité qualifiée de 66% de votant-es.

La dissolution du mouvement "Les Écologistes" ne peut être prononcée que par un vote au cours d'un Congrès fédéral extraordinaire à la majorité de 75% des votant-es.

Le Conseil fédéral ou le Secrétariat exécutif national, en cas d'urgence, peut s'opposer à la dissolution d'une organisation régionale. En tout état de cause, l'actif de cette structure reste acquis à l'organisation nationale "Les Écologistes".

(Titre 9) Mesure transitoire et délais d'application

Seront appliquées dès le lendemain du vote les modalités suivantes :

- Titre 1 : valeurs et principes
- Titre 2 : Soutiens et Membres.

Cela signifie que dès le 19 mars 2024 les nouveaux Membres le seront dès le paiement de leur cotisation

Vote



En ligne du 15 mars 9h au lundi 18 mars 12h.



Un Bureau de vote pour garantir le dépouillement.



Besoin de 66% des votants (OUI / OUI+NON+Blanc).



Outil de vote sécurisé : Assembly voting.



**Un nouveau mouvement ce ne sont
pas que des nouveaux Statuts !**



De nouveaux outils numériques pour faciliter la mobilisation



The screenshot shows the homepage of the website lesecologistes.fr. At the top left is the logo for 'LES ÉCOLOGISTES EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS'. To its right are navigation links: 'Le mouvement', 'Communauté', 'Projet', 'Actus', and 'Européennes'. Further right are two prominent buttons: 'NOUS REJOINDRE' in a green box and 'DONNER' in a yellow box. The main content area features a large green banner with the text 'Nous sommes Les Écologistes' in white. Below this, a photograph shows a group of diverse people smiling and clapping. Overlaid on the photo is the text: 'Rejoignez-nous, organisons-nous partout en France pour gagner les batailles à venir et construire un avenir meilleur.' At the bottom of the banner are two buttons: 'NOUS REJOINDRE' and 'PASSER À L'ACTION'.



The screenshot shows the mobile application 'Écolo!'. At the top, the word 'Agir' is written in purple. Below it is a dropdown menu with a sun icon and the text 'Écolo!'. A status bar at the top indicates 'DEPUIS MON CANAPÉ'. There are two main action buttons: a green one labeled 'DÉCOUVRIR le programme' with a plus icon, and a blue one labeled 'SIGNER une pétition' with a pencil icon. Below these are 'ACTIONS RAPIDES' with four icons: 'Ajout d'un contact' (person with plus), 'Partager l'application' (share icon), 'Faire un don' (heart), and 'Questionner un citoyen' (question mark). Underneath is the 'ACTIONS & ÉVÈNEMENTS' section, with filters for 'Sur le terrain' and 'Depuis chez moi'. A specific event is listed: 'Le 06 mars 2024 de 19:00 à 21:30', 'Grande soirée débat #StopPFAS à Lyon', 'Évènement', 'Lyon'. Below this is another event: 'Journée mondiale des Droits des...'. At the bottom is a navigation bar with icons for 'OG', 'Agir', and 'Matériel'.

Le nouveau site lesecologistes.fr et l'application Écolo!

Une offre de formation

Pour les Membres et les Soutiens, qui va se démultiplier avec la création de l'Académie verte

Trois parcours de formation :

- Un parcours pour se former et d'obtenir les outils théoriques et pratiques essentiels à son engagement.
- Un parcours municipal pour accompagner les victoires de demain, dans nos villes et nos villages, en lien avec nos élu·es.
- Un parcours pour celles et ceux qui souhaitent prendre des responsabilités au sein du mouvement.

Et des Master class thématiques de personnalités qualifiées.



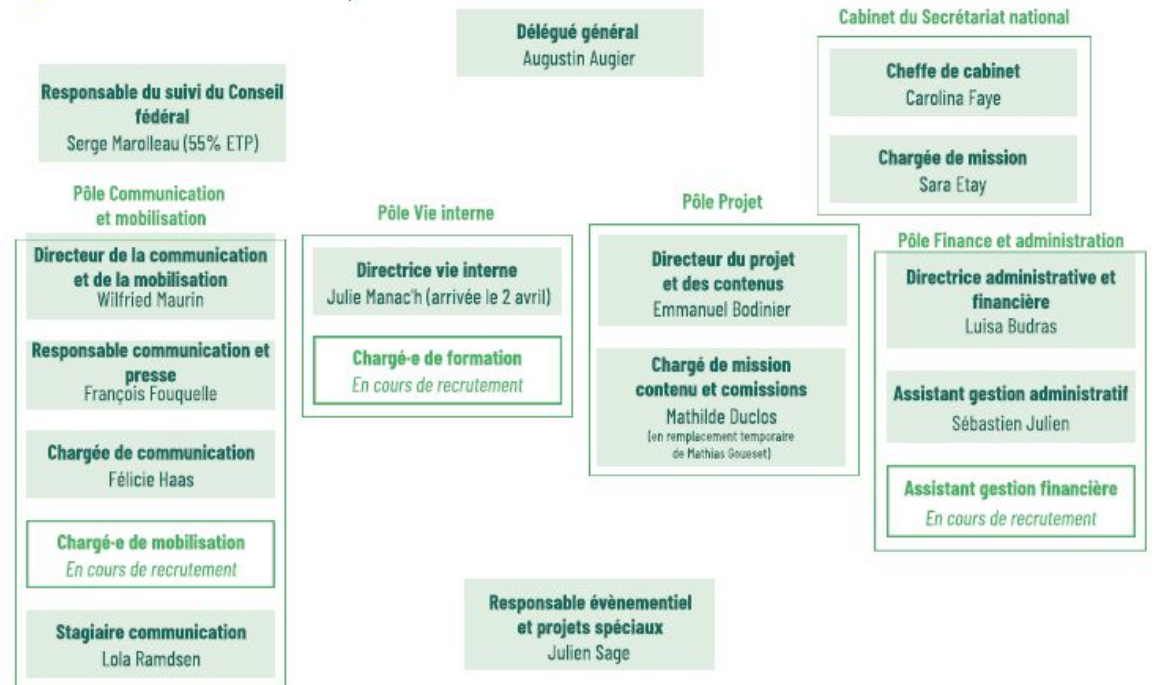
Une équipe salariée renforcée

Pour mieux soutenir :

- les régions ;
- Les groupes locaux ;
- les militant·es ;
- les élu·es.



Organigramme de l'équipe salariée nationale



Un nouveau siège national

Pour mieux vous accueillir. La promesse de vente a été signée et le siège (Paris 11e) sera opérationnel après travaux au premier trimestre 2025.



Des États Généraux de l'Écologie permanents

Afin de garantir l'ouverture de notre Mouvement nous trouverons des modalités pour questionner régulièrement son fonctionnement et son adéquation avec les attentes de la société civile.

